

DÉLIBÉRATION

N° BS-2019-03

OBJET: Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de canalisations dans le cadre de l'opération "Restructuration du système de production du SETA pour la substitution des captages de Campagne d'A. et de Le Houga"

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents lors de la délibération : 6

Nombre de membres ayant donné procuration : 1

Date de convocation : 29/01/2019

Date d'affichage : 29/01/2019

Votes contre : 0

Votes pour : 7

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : Marie-Ange PASSARIEU

Membres présents : France DUCOS (a reçu procuration de Philippe SAUQUES), Christian DULHOSTE, Michel DAYMAN, Patricia FEUILLET-GALABERT, Marie-Ange PASSARIEU, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Philippe SAUQUES (a donné procuration à France DUCOS), Pascal TROTTA.

Madame la Présidente rappelle les principales caractéristiques des travaux en cours dans le cadre de l'opération "Restructuration du système de production du SETA pour la substitution des captages de Campagne d'A. et de Le Houga". Elle précise notamment que les travaux de canalisations représentent un investissement de 3 010 000 €, subventionné à concurrence de 1 806 000 € par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et 204 000 € par le Conseil Départemental du Gers.

Pour la totalité de la part de l'investissement à financer par le SETA, 1 000 000 € en l'occurrence, Madame la Présidente propose la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions contractuelles suivantes :

- **Montant :** une seule ligne de prêt de 1 000 000 €
- **Durée d'amortissement :** 60 ans
- **Périodicité des échéances :** trimestrielle
- **Taux d'intérêt actuariel annuel :** taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.75 %
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du Livret A
- **Amortissement :** prioritaire (échéance déduite)
- **Typologie Gissler :** 1A
- **Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ouï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- approuve la proposition de Madame la Présidente telle qu'elle lui a été soumise,
- autorise Madame la Présidente à réaliser toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du contrat de prêt et la demande de déblocage des fonds.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

